



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-278

PUBLIÉ LE 13 MAI 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-05-06-00013 - ARRETE N° 2024-022 SDSU FIXANT LA
COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
CONCILIATION ET D INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES
AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI)
AISNE-OISE-SOMME (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-05-06-00013

ARRETE N° 2024-022 SDSU FIXANT LA
COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE
LA COMMISSION DE CONCILIATION ET
D INDEMNISATION DES ACCIDENTS
MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET
DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI)
AISNE-OISE-SOMME

**ARRETE N° 2024-022 SDSU FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES
AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI) AISNE-OISE-SOMME**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L. 1142-4 à 8 et R. 1142-4-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 portant renouvellement dans des fonctions de président de commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (M. Serge Federbusch) à compter du 15 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 avril 2021 modifié portant renouvellement des membres de la CCI Aisne-Oise-Somme ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant que les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable et que ce mandat arrive à échéance le 13 mai 2024 ;

Sur désignation, proposition ou après avis des institutions mentionnées à l'article R. 1142-5 du Code de la Santé publique ;

A R R Ê T E

Article 1 – Sont renouvelées ou désignées, pour une période de trois ans renouvelable à compter du 14 mai 2024, comme membres de la CCI Aisne-Oise-Somme, les personnes dont les noms suivent :

I. Au titre des représentants des usagers :

Titulaire : Daniel HIBERTY – Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l’Oise

Suppléant 1 : Yvette BENJOUYA-TIMSIT - Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et Cérébro-lésés (UNAFTC)

Suppléant 2 : en attente de désignation

Titulaire : Jean-Pierre DOUTRELIGNE – Union Nationale des Associations France Alzheimer et maladies apparentées

Suppléant 1 : Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY – Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)

Suppléant 2 : Georgette LEMAIRE – Association des accidentés de la vie (FNATH)

Titulaire : Bruno WOZNIAK – APF France Handicap

Suppléant 1 : Serge FERCOT – Association de Défense et d’Entraide des Personnes handicapées (ADEP) - Comité de Picardie

Suppléante 2 : Nadine DELMOTTE - Association de Défense et d’Entraide des Personnes handicapées (ADEP) - Comité de Picardie

II. Au titre des professionnels de santé :

1. Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral

Titulaire : Dr Bassam AL NASSER

Suppléant 1 : en attente de désignation

Suppléant 2 : en attente de désignation

2. Un praticien hospitalier

Titulaire : Dr Bertrand DE CAGNY

Suppléant 1 : en attente de désignation

Suppléant 2 : en attente de désignation

III. Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1. Un responsable d’établissement public de santé

Titulaire : Blandine SAVARY-BYHET – FHF Hauts-de-France

Suppléante 1 : Mélanie ALMEIDA – FHF Hauts-de-France

Suppléant 2 : Dr Michel KFOURY – FHF Hauts-de-France

2/4

2. Deux responsables d'établissements de santé privés, dont un représentant des organisations d'hospitalisation privée à but non lucratif

Titulaire : Dr Jean-François MARTIN DE FREMONT – FHP Hauts-de-France

Suppléant 1 : Yannick LEFRANÇOIS – FHP Hauts-de-France

Suppléant 2 : Dr Abdel HCHIKAT – FHP Hauts-de-France

Titulaire : Liz MAROTE – FEHAP Hauts-de-France

Suppléant 1 : en attente de désignation - FEHAP Hauts-de-France

Suppléant 2 : en attente de désignation - FEHAP Hauts-de-France

IV. Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales :

Sébastien LELOUP – Directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant.

V. Au titre du représentant des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 du code de la santé publique :

Titulaire : Claire TINTURIER – La Médicale de France

Suppléant 1 : Stéphane THELLIEZ – MATMUT

Suppléante 2 : Justine BOUFFARD – MACSF

VI. Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :

Titulaire : Dr Dominique MONTPELLIER

Suppléant 1 : Pr Jean-Pierre CANARELLI

Suppléant 2 : en attente de désignation

Titulaire : Pr Cécile MANAOUIL

Suppléant 1 : en attente de désignation

Suppléant 2 : en attente de désignation

Article 2 – L'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 avril 2021 modifié portant renouvellement des membres de la CCI Aisne-Oise-Somme susvisé, est abrogé à compter du 14 mai 2024.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 06 mai 2024

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence Cado